

**Rassemblement cyclotouriste**  
**Animation « col connecté 06 » au col Saint Raphaël**  
**7 juin 2025**

**Article 1 - Description de la manifestation :**

L'animation « col connecté 06 – col Saint Raphaël » se déroulera le 7 juin 2025. Il s'agit d'un rassemblement cyclotouriste, c'est-à-dire **non chronométré** sur un parcours imposé aux participants que ceux-ci devront parcourir à allure libre.

2 parcours sont proposés :

- l'ascension du col Saint Raphaël jusqu'à son sommet (8km 430m de D+)
- La Randonnée Alpes Azur, 75km pour 1500m de D+

Un ravitaillement est prévu au sommet du col pour tous les participants. Un autre ravitaillement est prévu sur le parcours pour les participants à la randonnée de 75km

Le but du rassemblement est de promouvoir le col Saint Raphaël et son dispositif « col connecté 06 » ainsi que les routes des Alpes d'Azur. Cette animation est organisée par l'association Club Alpes Azur, association affiliée à la FFC et Mermonts Organisation, en collaboration avec les services du Conseil Départemental 06

**Article 2 - Engagements et participation :**

Aucun engagement à l'avance n'est obligatoire. Cette manifestation est gratuite et ouverte à tous. Les participants le désirant peuvent venir tester le parcours au moment où ils le souhaitent durant la matinée. Une inscription en ligne est cependant ouverte et recommandée afin que l'organisateur puisse estimer le nombre de participant prévu

**Article 3 – Accueil, horaires et lieu de départ :**

L'accueil des participants se fera à Puget-Théniers (centre sportif de la Condamine) de 9h00 à 9h30. Un départ commun aux 2 parcours est proposé pour ceux qui le souhaitent à 9h30. Chacun peut cependant choisir son horaire de départ

Le ravitaillement au sommet du col restera en place jusqu'à 13h00, jusqu'au retour des participants à la randonnée Alpes Azur.

**Article 4 - Obligation du participant :**

Port du casque rigide obligatoire. Les participants doivent strictement respecter le code de la route. Les participants doivent également être équipés de façon adéquate à un parcours de montagne (vêtements adaptés au froid, la pluie...) et pouvoir évoluer en autonomie (chambres à air de rechange, outillage, pompe...).

**Article 5 – Respect de l'environnement :**

Notre structure est fortement impliquée dans le domaine environnemental et souhaite sensibiliser tous les participants au respect de l'environnement d'exception traversé par cette randonnée cyclotouriste. Chacun se doit d'avoir un comportement éco-responsable et conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement où des poubelles seront mises à disposition.

**Article 6 – Assurance :**

Les participants doivent être couverts par leur assurance individuelle accident personnelle.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris, ou perte des biens personnels des participants. Le contrat d'assurance de l'organisateur ne couvre pas les dommages que pourraient subir le cycle et/ou l'équipement de chaque participant en cas de chute ou de vol.

**Article 7 - Droit à l'image :**

J'autorise l'organisateur à disposer de mon image sur support photo, vidéo et sur le site internet pour d'éventuelles utilisations de promotion de l'épreuve.